

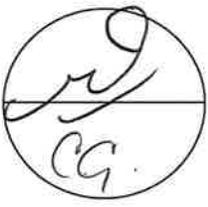
SÉANCE
ORDINAIRE
17 AOÛT 2020

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2020**
4. **Suivi des séances précédentes**
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques
 - 5.2 État des comptes
 - 5.3 Rapport financier sommaire au 31 juillet 2020
6. **Correspondance**
7. **Période de questions**
8. **Administration, finances et communication**
 - 8.1 Comité gestion financière et ressources humaines du mois de juillet 2020
 - 8.2 COVID-19 – Extension de la suspension du calcul des intérêts jusqu'au 30 septembre 2020 sur le bail de la Gare de Montebello et du 548, rue Notre-Dame
 - 8.3 COVID-19 – Extension de la suspension des locations et remboursement des locations des centres communautaires jusqu'au 30 septembre 2020
 - 8.4 Octroi de contrat – Nouveaux aménagements du projet de réfection de la Marina de Montebello 2020-01
9. **Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport du DSI – Juillet 2020
10. **Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
11. **Développement économique**
 - 11.1 Vente de terrain à Récupération Forestière Québec (RFQ)
12. **Loisirs, santé et bien-être**
 - 12.1 Rapport bibliothèque – Janvier à juin 2020
 - 12.2 Politique familiale et MADA
13. **Transport et voirie**
 - 13.1 Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux
 - 13.2 Appui – Municipalité de Ripon – Demandes de réfection de chemins auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ)
 - 13.3 Approbation du rapport « *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées* » par CIMA+
 - 13.4 Octroi de contrat – Réfection/remplacement de la conduite pluvial sous la rue Saint-Dominique MTB-18-05
14. **Culture et patrimoine**

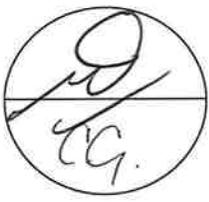
Aucun item



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

**SÉANCE
ORDINAIRE
17 AOÛT 2020**

- 15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri**
Aucun item
- 16. Nouveaux items**
Aucun item
- 17. Période de questions**
- 18. Certificat de crédit**
- 19. Levée de la séance**



SÉANCE
ORDINAIRE
17 AOÛT 2020

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **17 août 2020 à 19 h 30**, à la salle du conseil sise au 220, rue Bonsecours, et à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Pierre Bertrand Ginette Juteau
John Huneault Jean-Christophe Chartrand-Gauthier Ronald Giroux

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes.

Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le conseiller Dean Johnstone est présent par visioconférence en raison de la COVID-19.

Environ 3 personnes assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Martin Deschênes souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-161

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-162

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2020.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

4. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.

5. Trésorerie

5.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-163

Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juillet 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE les prélèvements automatiques numéros 198 à 200 et 203 à 226 au montant de 38 417,98 \$, les dépôts directs numéros 33 à 42 au montant de 24 651,64 \$ et les chèques numéros 5844 à 5890 au montant de 35 489,46 \$ du mois de juillet 2020 totalisant un montant de 98 559,08 \$ soient approuvés.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.2

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

5.3

Rapport financier sommaire au 31 juillet 2020

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 31 juillet 2020.

6. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de juillet 2020 est déposée aux élus.

7. Période de questions à 19 h 35

Environ 3 personnes assistent à la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8. Administration, finances et communication

8.1

Comité gestion financière et ressources humaines du mois de juillet 2020

Le conseil prend acte du dépôt du compte rendu des rencontres du mois de juillet 2020 du comité de gestion financière et ressource humaines.

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-164

COVID-19 – Extension de la suspension du calcul des intérêts jusqu’au 30 septembre 2020 sur le bail de la Gare de Montebello et du 548, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-05-104 concernant la suspension du calcul des intérêts du 1^{er} avril 2020 au 31 août 2020 sur le bail de la Gare de Montebello;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19 et au fait que la Municipalité désire toujours alléger le fardeau fiscal de ses locataires.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le taux d’intérêt sur le loyer mensuel relatif au bail de la Gare de Montebello ainsi que celui du 548, rue Notre-Dame, tel que facturé, soit de 0 % par an jusqu’au 30 septembre 2020, étant entendu qu’à compter du 1^{er} octobre 2020, le taux d’intérêt sera rétabli au taux de douze pour cent par an (12 %) chargé sur tout arrérage dû par le locataire.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

8.3

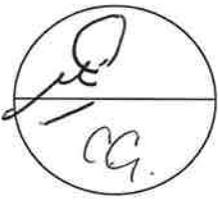
RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-165

COVID-19 – Extension de la suspension des locations et remboursement des locations des centres communautaires jusqu’au 30 septembre 2020

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-076 qui a suspendu la location des centres communautaires jusqu’au 31 août 2020 ainsi qu’autorisé le remboursement des sommes déboursées au locataire durant cette période;

CONSIDÉRANT que les contrats de location des salles prévoient qu’en cas d’annulation, aucun remboursement ne sera effectué;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello désire ralentir la contagion et protéger l’ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil autorise l'agente de bureau-réceptionniste à annuler et à offrir le remboursement pour les locations des salles communautaires Chalet en bois rond et 220, rue Bonsecours sur les réservations prises entre le 1^{er} et 30 septembre 2020.

ATTENDU qu'aucun remboursement ou déplacement de location ne soient effectués sur les locations annuelles.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-166

Octroi de contrat – Nouveaux aménagements du projet de réfection de la Marina de Montebello 2020-01

CONSIDÉRANT que ce conseil municipal a procédé à un appel d'offres dans le système électronique SEAO pour les nouveaux aménagements du projet de réfection de la Marina de Montebello;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Municipalité a reçu les soumissions ci-dessous :

- * Structure Marine Amarco Inc. : 2 627 128,40 \$, taxes incluses
- * Poralu Marine Inc : 1 768 881,34 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des deux soumissions;

CONSIDÉRANT que la soumission doit être accordée au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la soumission pour les nouveaux aménagements du projet de réfection de la Marina de Montebello soit accordée en partie à Poralu Marine Inc. pour un montant n'excédant pas 1 420 000,00 \$, taxes incluses, représentant le budget disponible pour ce projet.

QU'une réunion de démarrage soit prévue au début septembre pour ce projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport du DSI – Juillet 2020

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son compte rendu pour le mois de juillet 2020.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Madame Priscilla Melançon dépose un compte rendu de ses réalisations de juillet 2020.

11. Développement économique

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-167

Vente de terrain à Récupération Forestière Québec (RFQ)

CONSIDÉRANT la demande de Récupération Forestière Québec pour l'agrandissement de leur terrain;

CONSIDÉRANT la superficie demandée d'environ 40 000 pieds carrés nécessaire à l'agrandissement;

CONSIDÉRANT le prix demandé par le conseil à 0,75 \$ du pied carré pour la vente d'un terrain dans la zone industriel.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

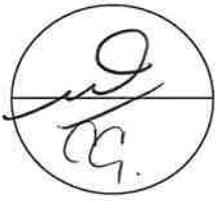
QUE le conseil autorise la vente de la parcelle de terrain à Récupération Forestière Québec au montant de 0,75 \$ du pied carré représentant un montant total de 30 000 \$.

QUE ce conseil demande à ce qu'une lisière boisée soit maintenue sur une largeur minimum de 10 mètres sur le terrain en bordure de la route 323 pour garder une zone tampon.

QU'un bâtiment d'entreposage soit érigé sur le terrain tel que présenté dans la demande.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

Rapport bibliothèque – Janvier à juin 2020

Le rapport de la bibliothèque des mois de janvier à juin 2020 préparé par la responsable est déposé au conseil.

12.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-168

Politique familiale et MADA

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de revoir la démarche MADA initiée dans les dernières années;

CONSIDÉRANT l'absence d'une politique familiale dans la Municipalité de Montebello.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil désire revoir la démarche MADA initiée dans les dernières années et se doter d'une politique familiale;

QUE ce conseil mandate monsieur Pierre Bertrand en tant que conseiller responsable du dossier.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Transport et voirie

13.1

Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux

Monsieur Alain St-Germain dépose un compte rendu de ses réalisations de juillet 2020.

13.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-169

Appui – Municipalité de Ripon – Demandes de réfection de chemins auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-07-169 – Demandes de réfection de chemins auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) de la Municipalité de Ripon qui demande l'appui des municipalités locales;

CONSIDÉRANT les travaux de réfection récemment effectués par le ministère des Transports du Québec (MTQ) sur différentes sections de la route 317;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon est d'avis que la totalité de la route 317 qui se veut un axe routier grandement utilisé par les citoyens des municipalités locales situées au nord de la MRC de Papineau, demeure très abimée et nécessite donc d'être entièrement réparée;

CONSIDÉRANT en outre, l'état lamentable de la chaussée de la parcelle du chemin de Saint-André, située dans le secteur de la Municipalité de Ripon;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, la Municipalité de Ripon s'est adressée à plusieurs reprises au MTQ afin que des travaux de réfection de cette partie de la chaussée du chemin de Saint-André soient effectués dans les meilleurs délais pour la sécurité des utilisateurs.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE pour les motifs ci-haut indiqués, la Municipalité de Montebello appui la demande de la Municipalité de Ripon faite au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin que des travaux de réfection soient réalisés sur les chemins suivants:

- Sur la totalité de la route 317 et que cette réfection prévoit aussi le pavage des accotements pour une meilleure sécurité des cyclistes qui y circulent;
- Sur toute la section du chemin de Saint-André située sur le territoire de la Municipalité de Ripon.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-170

Approbation du rapport « Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées » par CIMA+

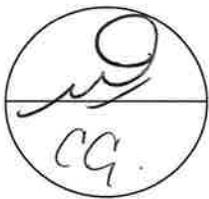
CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-04-078 concernant une demande d'avenant au mandat pour la mise à jour du Plan d'intervention des infrastructures de la Municipalité par CIMA+;

CONSIDÉRANT que cet avenant était obligatoire à la suite des inspections télévisées de l'égout sanitaire puisqu'il était requis qu'une analyse approfondie (analyse concluante de l'égout) soit effectuée tel qu'exigé par le guide d'élaboration d'un plan d'intervention du MAMH;

CONSIDÉRANT le rapport final déposé par la firme CIMA+ en date du 31 juillet 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE ce conseil approuve le rapport final de CIMA+ en date du 31 juillet 2020 du *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées* tel que présenté.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-171

Octroi de contrat – Réfection/remplacement de la conduite pluvial sous la rue Saint-Dominique MTB-18-05

CONSIDÉRANT que ce conseil municipal a procédé à un appel d'offres dans le système électronique SEAO pour la réfection/remplacement de la conduite pluvial sous la rue Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT l'aide financière du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) acceptée en date du 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la Municipalité a reçu les soumissions ci-dessous :

- * Emile Foucault Excavation inc. : 564 908,40 \$, taxes incluses
- * Entreprise G.N.P. inc. : 995 338,58 \$, taxes incluses
- * Construction FGK inc. : 999 362,93 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions en date du 4 août 2020 par la firme Équipe Laurence inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Giroux

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la soumission pour la réfection/remplacement de la conduite pluvial sous la rue Saint-Dominique soit accordée à Emile Foucault Excavation inc. pour le montant de 564 908,40 \$, taxes incluses.

QU'une réunion de démarrage soit prévue au début septembre pour le projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

Aucun item

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

16. Nouveaux items

Aucun item

17.

Période de questions à 20 h 15

Environ 3 personnes assistent à la séance.

18.

Certificat de crédit

Je, soussignée, Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

Chloé Gagnon

Me Chloé Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

19.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-08-172

Levée de la séance à 20 h 19

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 18 août 2020.

Martin Deschênes
Martin Deschênes
Maire

Chloé Gagnon
Me Chloé Gagnon
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière